



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2025

**CONVOCATION**

Date : 19/03/2025

Envoi le : 26/03/2025

Publication le : 26/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 1<sup>er</sup> avril à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

**Nombre de conseillers**

En exercice :	29
Présents :	23
Absents :	06
Pouvoirs :	05
Votants :	28

**Etaient présents :**

**Adjoints :**

Mesdames Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN, Christine MÉNORET, Messieurs Alain SELLIER, Eric VERHILLE, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND.

**Conseillers municipaux :**

Mesdames Danielle PLOQUIN, Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX, Florence MÉTIVIER, Messieurs Daniel PERRICHOT, Jean-Marc CHATEAU, Olivier DOUSSET, Antoine MAQUIN, Pascal NOYAU, Yoann LAFAUX, Mikaël TOST, Éric GUILMET, François BOUGAULT,

**Absents excusés :**

Mesdames Odile RITOURET, Hélène ODENT, Renata MOREIRA ROCHA, Messieurs Pascal ARRAGAIN, Erick MORCHOISNE, Michel THUSSEAUD.

**Absents :**

Madame /  
Monsieur /

**Excusés, avaient donné pouvoir :**

Madame Odile RITOURET avait donné pouvoir à Madame Sylviane FORTUN.

Monsieur Pascal ARRAGAIN avait donné pouvoir à Monsieur Olivier DOUSSET.

Madame Hélène ODENT avait donné pouvoir à Monsieur Michel HIRTZ.

Madame Renata MOREIRA ROCHA avait donné pouvoir à Monsieur Gilles FERRAND.

Monsieur Erick MORCHOISNE avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN.

**Secrétaire de séance :**

Madame Sylviane FORTUN

CONFIDENTIEL

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20250401-DEL\_01042025\_13-DE

**S<sup>2</sup>LO**

**DEL N°01/04/2025-13 APPROBATION DES TRANSFERTS DE CHARGES 2025 ENTRE LA COMMUNE ET TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune, en qualité de membre de la Métropole « Tours Métropole Val de Loire » siège à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), instance chargée de se prononcer sur le montant des transferts de charges entre la Métropole et ses Communes membres, suite aux compétences que notre Commune a transférées à la Métropole.

Les représentants à cette instance sont les Maires de chaque commune.

Au titre de l'exercice 2025, la CLECT s'est réunie le 10 février 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ce rapport.

**CONSIDÉRANT** que le rapport annuel 2025 de la CLECT et son annexe financière ont été adressés à tous les membres du Conseil Municipal avec la note de présentation et l'ordre du jour,

Après avoir pris connaissance de ces documents et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**APPROUVE le rapport 2025 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et son annexe financière, dont un exemplaire est joint à la présente délibération.**

**APPROUVE le montant des transferts de charge pour la Commune sur la base de l'annexe financière jointe au rapport 2025 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées qui se traduit par :**

➤ **Une attribution de compensation de fonctionnement à verser à Tours Métropole Val de Loire de 46 146.66 €.**

➤ **Une contribution d'investissement à verser à Tours Métropole Val de Loire de 118 500 €.**

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. C.' followed by a stylized line.

Madame Sylviane FORTUN,  
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire :

**03 AVR. 2025**

Par sa transmission en Préfecture le .....

Et sa publication le site internet de la commune le : **03 AVR. 2025**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 03/04/2025  
Reçu en préfecture le 03/04/2025  
Publié le **S<sup>2</sup>LO**  
ID : 037-213701394-20250401-DEL\_01042025\_13-DE